



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Section PAPEETE

28 juin 2024

Déclaration liminaire comité social d'administration formation spécialisée du 28 juin 2024

La **CFDT section de PAPEETE** souhaite à titre liminaire s'associer, même tardivement, à la douleur de nos collègues du tribunal judiciaire de Bordeaux à la suite du décès d'un des leurs, qui a mis fin à ses jours dans des circonstances qui permettent d'affirmer qu'elles sont liées aux conditions de travail particulièrement médiocres qui lui étaient infligées.

Cet événement ne peut que nous inciter à nous investir au plus vite et au mieux dans le déploiement du plan d'accompagnement des situations d'atteinte grave à l'intégrité physique des agents des services judiciaires. Même sous le soleil de la Polynésie, nous ne sommes pas à l'abri d'un tel drame.

Nous profitons également de ce **CSA** pour soutenir tous nos collègues Néo-Calédoniens qui vivent actuellement des moments pénibles et difficiles au travers d'une crise grave sans précédent. Nous pensons à eux et à leurs familles.

A titre principal, l'ordre du jour de cette réunion permet de réaliser rapidement dans quelle situation préoccupante se trouvent la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein de notre ressort. Les dossiers abordés jusqu'à présent, les visites sur site, ont permis de révéler que, pour engendrer une amélioration, il fallait agir sur de nombreux facteurs, très différents les uns des autres.

Ainsi, à la suite des recommandations de la formation spécialisée, le document unique d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**) est en passe d'être enfin initié même si à l'heure où nous parlons, nous sommes dans l'obligation de constater qu'aucun document n'a été validé et que le document unique doit déjà faire l'objet de modifications et d'ajouts. Nous pensons à l'installation des juristes assistants dans leurs nouveaux bureaux, à la nouvelle longère et aux travaux en cours qui sont à intégrer très rapidement.

Dans l'instant, nous pensons au rôle des agents de prévention qui ne sont toujours pas dans l'opérationnel et dont nous souhaitons pouvoir aborder avec vous leur rôle pour qu'enfin, nous disposions d'un outil conforme aux règles établies par les textes.

Nous constatons toujours des difficultés récurrentes dans certains services qui semblent malheureusement être une preuve de plus que le mal-être est généralisé au sein des services judiciaires, quelle que soit la structure. Les situations impactent la vie de nombreux agents, pas seulement celles des magistrats, et la formation spécialisée doit véritablement se donner les moyens de ses ambitions, en privilégiant des préconisations efficaces, en se

fixant des délais plus courts dans la communication et dans les actions à entreprendre.

Evitons de tomber dans le piège de ces attentes qui supposent que les difficultés se résolvent d'elles-mêmes ou qu'elles ne sont liées qu'aux restrictions budgétaires, qui interdisent de facto d'entreprendre des changements pourtant essentiels.

La **section CFDT de PAPEETE** attend des actions concrètes et des retombées sur chacun des sujets abordés au cours de cette réunion avec au minimum des solutions rapides.

Concernant la qualité de vie au travail (**QVT**) que la **section CFDT de PAPEETE** défend depuis son élection au **CSA**, nous constatons qu'elle n'est pas volontairement intégrée à des groupes de travail pour enfin être construite autour de projets sérieux.

Nous souhaitons que soient enfin actées des réunions de travail pour que vive une qualité de vie consacrée au sein de nos juridictions.

Nous profiterons de la présence de Madame la Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de **PAPEETE** pour connaître les grands axes qui ont été abordés lors du regroupement organisé par le Ministère le 4 juin dernier, sur les points d'actualité qui ont été présentés par la sous-direction des ressources humaines des greffes. Il nous apparaît important que puissent être évoqués précisément certains points qui seront utiles et nécessaires à la compréhension de la politique RH ouverte à la nouveauté.

Pour conclure, nous souhaitons aborder le sujet qui fâche autour de la liberté d'expression syndicale !

Il nous apparaît opportun de rappeler vu les derniers événements vécus ici, que les délégations syndicales de magistrats et de fonctionnaires qui œuvrent dans ce ressort sont soumises à des règles qui s'appliquent pour tous.

Tout d'abord, nous regretterons que certains magistrats (ils se reconnaîtront) puissent se servir de la rumeur en distillant savamment des informations insidieuses et infondées dans le but de décrédibiliser la **section CFDT de Papeete** et de ses représentants. C'est inacceptable.

Faut-il qu'un arbitrage vienne du national pour que la situation change et s'apaise ? Nous n'avons pas besoin d'un journal à grand tirage pour exprimer notre mécontentement, notre centrale parisienne déjà bien informée, suffira.

Enfin, nous soulignerons que la liberté syndicale est un droit à valeur constitutionnelle inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946 et réaffirmé par l'article L 113-1 du code général de la fonction publique, **Il garantit à tout agent de créer librement des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats**

Il ne peut donc y avoir de pensée unique, en tout cas pas tout de suite, et de rappeler, encore une fois, à tous ceux qui voudraient nous chaperonner en nous imposant et en nous jugeant un peu trop vite, de se rassurer : la **section CFDT de PAPEETE** n'a, elle pas besoin des autres syndicats pour exister et pour défendre les intérêts de l'ensemble des agents. Ils nous

semblent, à contrario, que pour les autres et notamment les OS de magistrats, elles doivent prendre la mesure des difficultés qui courent dans

le Palais pour s'occuper de leurs pairs dont on nous redit souvent la souffrance.

Pour notre part, nous continuerons notre chemin dans le même état d'esprit, au soutien de nos collègues mais aussi de ce ressort que nous sommes fiers de servir.

Les élu.es CFDT de la section PAPEETE